



## N° de la voie non indiqué sur PV

Par **Deha**, le **09/09/2013** à **10:31**

Bonjour à tous,

Le 06 septembre j'ai été l'objet d'une contravention pour refus de priorité, sur laquelle n'est mentionné que le nom du boulevard et pas le n° où l'infraction a été constatée. Pourtant nous sommes en ville et le boulevard en question fait quelques centaines de mètres de long. Je n'ai pas été verbalisé sur place, mais invité à suivre les policiers pendant quelques dizaines de mètres.

Puis-je contester?

Merci

Par **janus2fr**, le **09/09/2013** à **13:49**

[citation]Puis-je contester? [/citation]

Bonjour,

Bien entendu, on peut toujours contester, du moins tant que l'on est dans les délais.

Ensuite, de là à voir la contestation aboutir, il y a peu de chances avec cet argument.